



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/AC.96/XLV/L.1
12 septembre 1994

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Quarante-cinquième session

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

(présenté par le Haut Commissaire)

1. Ouverture de la session

Le Président du Comité exécutif ouvrira la session le lundi 3 octobre 1994, à 10 heures, dans la salle XIX du Palais des Nations à Genève.

2. Election du Bureau

Aux termes de l'article 10 du règlement intérieur du Comité exécutif (A/AC.96/187/Rev.4), "à la première séance de sa première session ordinaire de l'année, le Comité élit, pour cette année, parmi les représentants, les membres de son Bureau, qui comprend un Président, un Vice-Président et un Rapporteur".

3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Aux termes de l'article 4 du règlement intérieur, "le Haut Commissaire établit l'ordre du jour provisoire de chaque session et le communique, avec l'avis de convocation de la session, aux Etats membres du Comité, aux institutions spécialisées, aux organisations intergouvernementales appropriées, jouissant du statut consultatif, ainsi qu'aux organisations visées à l'article 38".

Conformément à l'article 5, "l'ordre du jour provisoire comprend:
a) les questions proposées par le Comité à la session précédente; b) les questions proposées par tout membre du Comité à condition que ces questions aient été proposées dans les huit jours qui suivent la réception de l'ordre du jour provisoire; c) les questions proposées par tout sous-comité que le Comité aura chargé d'exercer des fonctions dans l'intervalle de ses sessions; d) les questions proposées par le Haut Commissaire."

4. Débat général

Le Haut Commissaire présentera au Comité un exposé suivi d'un débat général. La "Présentation générale des activités du HCR: politique d'assistance humanitaire, programmes, questions administratives et financières: 1993-1995" (A/AC.96/824) ainsi que la "Note sur la protection internationale" (A/AC.96/830) sont particulièrement pertinentes à cet égard. Le "Rapport du Sous-Comité plénier sur la protection internationale" sera également étudié au titre de ce point. Parmi les autres documents pertinents, il convient de citer la "Suite donnée aux décisions de la quarante-quatrième session du Comité exécutif" (A/AC.96/826); les "Activités d'évaluation du HCR" (A/AC.96/827); et le "Rapport sur la clôture du processus de la CIREFCA" (A/AC.96/831) ainsi que le "Rapport sur PARinAC" (A/AC.96/832).

Les délégations sont priées de limiter leur intervention au titre du débat général à dix minutes au maximum afin de pouvoir donner la parole au plus grand nombre possible d'orateurs dans le temps imparti. Les orateurs pourront bien entendu distribuer des versions plus détaillées de leurs discours à condition qu'ils se chargent de fournir le nombre d'exemplaires nécessaires pour la diffusion à tous les Etats membres et aux observateurs (200 exemplaires au minimum).

5. Programmes, administration et finances

- a) Examen des programmes du HCR financés sur les fonds constitués au moyen de contributions volontaires en 1993-1994 et projet de budgets-programmes pour 1995
- b) Etat des contributions et besoins financiers globaux pour 1993 et 1994
- c) Administration et gestion
- d) Adoption des Programmes généraux pour 1995

Au titre de ce point, le Comité examinera, sur la base du document A/AC.96/825 (Parties I à VI) les programmes par pays pour 1993 et 1994 ainsi que les propositions budgétaires pour 1995, les "Activités du HCR financées par les fonds constitués au moyen de contributions volontaires: Rapport pour 1993-1994 et projet de budgets-programmes pour 1995 - Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires" (A/AC.96/834). L'état des contributions financières et des besoins pour 1993 et 1994 sera également étudié sur la base du document A/AC.96/828. Sont également pertinents à cet égard le document sur les "Fonds constitués au moyen

de contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés: comptes pour l'année 1993" (A/AC.96/829); le "Rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale sur les comptes relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 1993" (A/AC.96/833); le "Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale (extrait) (A/AC.96/833/Add.1). En outre, le "Rapport du Sous-Comité chargé des questions administratives et financières" sera présenté au Comité aux fins d'examen. Enfin, à la lumière des débats sur ce point, le Comité sera invité à approuver le projet de budgets-programmes pour 1995 décrit dans les paragraphes pertinents de la "Présentation générale des activités du HCR: politique d'assistance humanitaire, programmes, questions administratives et financières: 1993-1995" (A/AC.96/824).

6. Participation des délégations de gouvernements observateurs

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité sera invité à étudier la participation des gouvernements observateurs aux réunions informelles du Comité exécutif et à ses deux sous-comités en 1995. La liste des gouvernements ayant présenté une requête dans ce sens fera l'objet d'un document de séance.

7. Examen de l'ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Comité exécutif

Un projet d'ordre du jour provisoire sera soumis au Comité sous la forme d'un document de séance.

8. Questions diverses

9. Adoption du projet de rapport sur la quarante-cinquième session

Le Rapporteur présentera pour adoption le projet de rapport qui sera ensuite soumis à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale en tant qu'additif au rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

10. Clôture de la session

Le Haut Commissaire et le Président feront quelques brèves remarques de clôture.